

Ville de Québec
Capitale exemplaire en environnement

♦ **PLAN D'ACTION 2004-2005**



Préparé par
Le Service de l'environnement
Septembre 2004

La Ville de Québec a récemment adopté son plan stratégique 2004-2008 « *Une vision pour Québec – L'avenir maintenant!* ». Un des enjeux importants de ce plan stratégique est de faire de Québec une capitale exemplaire en environnement.

De l'examen de l'état actuel de la situation, les perspectives suivantes se sont dégagées :

- une demande accrue pour des interventions qui enrichissent à la fois le capital humain, social, économique et environnemental de la ville et qui produisent un environnement de qualité pour la population actuelle et future;
- la mise en place de mesures visant à atteindre les objectifs du protocole de Kyoto;
- une responsabilisation accrue en matière de préservation des ressources naturelles;

alors que les orientations et actions suivantes ont été proposées :

- développer de meilleures pratiques municipales susceptibles d'améliorer notre performance environnementale; à cette fin :
 - élaborer des plans d'action découlant des stratégies municipales de développement durable;
 - procéder à la décontamination des terrains municipaux et encourager la décontamination des terrains privés;
 - élaborer et mettre en œuvre des plans d'action destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre;
 - favoriser la préservation et la mise en valeur des territoires agricoles et forestiers;
 - augmenter la quantité de matières mises en valeur notamment les taux de récupération et de recyclage des matières résiduelles;
 - promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'eau potable;
- mettre en valeur les plans d'eau, les boisés et les milieux naturels; à cette fin :
 - aménager le littoral du fleuve Saint-Laurent, du marais Léon-Provancher à la chute Montmorency;

- préserver et requalifier des plans d'eau tels que le lac Saint-Augustin, le lac Laberge, le lac Saint-Charles et les rivières du territoire;
- assainir les eaux de la rivière Saint-Charles et restaurer ses berges;
- préserver et mettre en valeur les grands boisés tels que le mont Bélair et la forêt urbaine;
- mettre en œuvre une gestion intégrée par bassin versant des rivières sur le territoire de la ville.

Dans cette perspective, la Ville de Québec propose son plan d'action en environnement pour les années 2004 et 2005. Il s'agit ici d'actions à court et moyen terme qui auront leur aboutissement d'ici 2008. Les principaux axes d'intervention sont :

- ✓ *les stratégies de développement durable;*
- ✓ *l'amélioration de la qualité de l'air;*
- ✓ *la protection de la ressource eau;*
- ✓ *la gestion des matières résiduelles;*
- ✓ *la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine;*
- ✓ *la réhabilitation des sols contaminés;*
- ✓ *le développement d'une image corporative et les relations avec les citoyens;*
- ✓ *l'élaboration d'une vision à long terme des actions à poser en environnement.*

AXE 1 – STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Recommander au conseil de la ville d'adopter formellement les stratégies de développement durable (octobre 2004).
- Faire la promotion et la diffusion de stratégies de développement durable.
- Développer, en collaboration avec le Service des approvisionnements, une politique d'approvisionnement respectueuse de l'environnement (2005).

AXE 2 – AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L’AIR

- Recommander au conseil de la ville d’adopter un plan de réduction des gaz à effet de serre comportant un volet « *activités de la ville* » et un volet « *collectivité* » (juin 2004).
- Identifier et mettre en œuvre des moyens de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour certains équipements municipaux (incinérateur, site d’enfouissement sanitaire, véhicule-moteur) (novembre 2004).
- Adopter et mettre en œuvre un programme de sensibilisation visant à réduire la marche au ralenti des véhicules-moteurs (en cours); un volet particulier visera les conducteurs de la flotte des véhicules de la Ville (novembre 2004) et les autorités du Réseau de transport de la Capitale sont invitées à faire de même; poursuivre notre collaboration au programme « En un tour de clé ».
- Participer au projet « Vélo-Ville » permettant ainsi au personnel de la Ville de réaliser de courts déplacements en bicyclette (en cours).
- Participer à l’organisation de la première « *journée sans voiture* » à Québec (septembre 2004); renouveler l’expérience les années suivantes.
- Procéder à un bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre (décembre 2004) et en assurer la diffusion.
- Revoir le potentiel optimal de la vapeur de l’incinérateur à des fins énergétiques dans les secteurs situés à proximité (décembre 2004).
- Réaliser une étude du potentiel d’économie d’énergie sur le territoire de la Ville de Québec (2005).

AXE 3 – PROTECTION DE LA RESSOURCE EAU

Eau potable

- Dresser un état de la situation de la consommation en eau potable sur le territoire de la ville de Québec et fixer des objectifs de réduction de la consommation en eau potable (février 2005).
- Adopter un plan d’action visant la conservation de l’eau incluant un programme de sensibilisation (juin 2005).
- Assurer la promotion de l’économie de l’eau potable auprès de la population (en cours).

- Mettre en place une escouade de l'eau assurant le respect du règlement municipal sur l'eau potable, la sensibilisation de la population à l'économie d'eau potable et à d'autres enjeux environnementaux (ambrosia, recyclage des déchets, marche au ralenti des véhicules) (en cours).
- Participer à une activité pilote d'utilisation de l'eau de pluie à des fins d'arrosage (en cours).
- Réviser la pratique municipale en matière de fluoration de l'eau potable (juin 2004).

Gestion par bassin versant

- Assurer la mise en œuvre de la gestion intégrée par bassin versant; soutenir financièrement et participer aux travaux des conseils de bassin des rivières Saint-Charles, Montmorency, Beauport, du Cap-Rouge et du lac Saint-Augustin (en cours).

Protection des cours d'eau

- Procéder à une étude sur le renouvellement de l'eau des lacs Laberge et aux études préparatoires à la renaturation d'une partie des berges (en cours).
- Assurer le suivi de la performance du marais épurateur récemment mis en place au lac Saint-Charles et mettre en œuvre un deuxième ouvrage d'assainissement du drainage urbain (en cours).
- Assurer le suivi de la bande riveraine des berges de la rivière Beauport et faire apporter les correctifs aux problèmes rencontrés (en cours).
- Identifier les ouvrages pour réduire l'apport de sédiments au lac Saint-Augustin (novembre 2004) et procéder aux travaux correctifs pour éliminer les raccordements croisés (en cours).
- Poursuivre les démarches entreprises afin d'obtenir une aide financière adéquate des gouvernements supérieurs afin de procéder à la mise en œuvre du programme d'assainissement des eaux de la rivière Saint-Charles (bassins de rétention) et à la renaturation de ses berges (en cours).
- Recommander au conseil de la ville d'adopter un règlement visant l'usage des pesticides sur le territoire de la ville (juin 2004).
- Revoir la protection juridique actuellement accordée aux cours d'eau du territoire de la ville et adopter au besoin un nouveau cadre réglementaire (décembre 2004).

AXE 4 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Assurer une mise en œuvre conséquente du Plan de gestion des matières résiduelles élaboré par la Communauté métropolitaine de Québec après son approbation (selon l'échéancier du PGMR).
- Proposer un partage des responsabilités entre les différents intervenants municipaux (Service de l'environnement, Service des travaux publics, arrondissements) (juin 2004).
- Mettre en œuvre des activités de sensibilisation et de récupération lors de grands événements publics (Expo-Québec, festival d'été, fêtes de la Nouvelle-France) (juillet 2004).
- Assurer la promotion du compostage domestique et de l'herbicyclage (en cours); favoriser la réalisation de projets pilotes.
- Assurer la promotion des activités de récupération et de recyclage actuellement en place (en cours);
- Proposer une politique municipale de soutien aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le domaine du recyclage et du réemploi (décembre 2004).
- Assurer la mise en place des comités de vigilance pour l'incinérateur et le site d'enfouissement des déchets (décembre 2004).
- Proposer et implanter un système de récupération et de recyclage le plus complet possible dans les différents bâtiments de la ville et procéder par la suite à la sensibilisation du personnel (décembre 2004).
- Soutenir les projets de sensibilisation visant la récupération et le recyclage (en continu).

AXE 5 – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FORÊT URBAINE

- Procéder à la rédaction du plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine (avril 2005 pour le volet milieux naturels et juin 2006 pour le volet forêt urbaine).
- Produire le répertoire des milieux naturels de Québec (septembre 2004).
- Procéder à l'inventaire des milieux humides du territoire, caractériser ces milieux et identifier des critères de sélection des milieux les plus stratégiques (en cours, échéancier décembre 2005).

- Procéder à l'acquisition d'aires protégées (mont Bélair, boisé du Mélézin, parc de la Montagne-des-Roches) (en cours).
- Produire des plans de mise en valeur des grands boisés; en 2004, les plans suivants seront produits : parc central de l'Ancienne-Lorette, parc des Verveines, parc Montchâtel, parc de la Montagne-des-Roches, boisé Champigny).
- Continuer la mise en valeur des grands boisés déjà amorcée; en 2004, les principaux travaux sont : poursuite de l'aménagement du parc linéaire de la rivière Saint-Charles, de la rivière Beauport, de la rivière du Cap-Rouge, poursuite de l'aménagement du parc riverain du lac Saint-Augustin, amorce des travaux de mise en valeur du parc central de l'Ancienne-Lorette).

AXE 6 – LES SOLS CONTAMINÉS

- Procéder à l'inventaire des terrains contaminés sur le territoire de la ville (mars 2005).
- Caractériser des terrains municipaux susceptibles d'être contaminés (novembre 2004).
- Procéder à l'inventaire des dépotoirs et des sites d'enfouissement ayant pu opérer sur le territoire (septembre 2004).
- Intervenir auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir jusqu'en 2008 la prolongation du programme Revi-Sols devant se terminer en mars 2005 (juillet 2004).
- Assurer le suivi de la problématique de la contamination de la nappe phréatique par des T.C.E. dans le secteur de Val-Bélair (en cours).

AXE 7 – DÉVELOPPER UNE IMAGE CORPORATIVE

- Produire un plan de communication afin de sensibiliser les citoyens, faire connaître les actions de la Ville et développer l'image corporative (en cours).

AXE 8 – ÉLABORER UNE VISION À LONG TERME DES ACTIONS À POSER EN ENVIRONNEMENT